



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maraîchage

Question écrite n° 103971

Texte de la question

M. Paul Durieu attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les vives préoccupations exprimées par la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Vaucluse. En effet, ces derniers s'interrogent sur le sort de l'agriculture dans ce département et mettent en avant les crises successives qui touchent régulièrement l'agriculture provençale, mettant ainsi en péril un pan de l'économie locale. Il voudrait ainsi l'interroger sur le probable arrêt du dispositif d'aide à la modernisation des serres maraîchères. Cet arrêt rendrait désormais impossible tout projet de modernisation des serres en 2011 alors même que la campagne 2010 permettait enfin d'envisager une nouvelle dynamique pour cette filière de production. La modernisation des serres reste en effet indispensable pour faire face à la compétition européenne sur le marché et répondre aux exigences sociales, environnementales, énergétiques et sanitaires de notre société. Ce secteur de production représente 30 000 emplois directs sur 7 000 ha de serres. Aussi il souhaiterait connaître sa position sur le sujet et s'il entend répondre favorablement aux attentes de la FDSEA afin d'accompagner l'effort de modernisation de serres maraîchères à hauteur des besoins que les services du ministère estiment à 20 millions d'euros.

Texte de la réponse

Les aides à la construction ou à l'aménagement des serres maraîchères sont mises en place par FranceAgriMer (FAM). Elles visent à accompagner la modernisation du parc des serres dans le secteur des fruits et légumes. Initié en 2006, afin de favoriser l'adaptation à la hausse du coût de l'énergie, ce dispositif s'inscrit, d'une part, en complément du plan végétal environnement, qui soutient les investissements en faveur de l'économie d'énergie dans les serres construites avant 2006, et d'autre part, en complément du plan de performance énergétique. Cette mesure correspond à un régime d'aide notifié et validé en 2007 par la Commission européenne. Ce dispositif de soutien aux serres maraîchères est financé dans la limite des moyens affectés à l'établissement public FAM. La rénovation des serres est une priorité pour le secteur maraîcher et, par conséquent, l'enveloppe budgétaire correspondante a été établie au titre de 2011 à 5 096 560 euros. Compte tenu du nombre de dossiers présentés dès le début de l'année 2011 et de l'importance de la liste des dossiers en cours de préparation au niveau des producteurs, il est apparu que ce budget risquait d'être largement dépassé dès le premier semestre 2011. Il a donc été décidé de suspendre ce dispositif d'aide. À la suite de cette suspension, une concertation avec les responsables professionnels a été organisée par les services du ministère chargé de l'agriculture et ceux de FAM, le 18 mai 2011, pour évoquer les modalités d'organisation d'appels à projets dans le secteur des serres et pour examiner les critères de priorité qui pourraient être retenus pour sélectionner les meilleurs projets en matière de maîtrise d'énergie, d'économie d'eau et de préservation de l'environnement. La réflexion doit être menée d'ici l'été prochain afin de pouvoir lancer ce dispositif dans le secteur des serres dès que possible, en fonction des disponibilités budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Paul Durieu](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103971

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3234

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7132